



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mercredi 3 juillet 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du Pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

3210, rue Delisle (lot 2 813 090)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dont :

- la marge latérale droite serait de 1,64 m au lieu d'au moins 2 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1;
- la somme des marges latérales serait de 3,76 m au lieu d'au moins 5 m, tel que qu'exigé à l'article 4.4.3.2 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1;
- la largeur de l'allée d'accès serait de 7,14 m au lieu d'un maximum de 5 m, tel qu'exigé à l'article 4.4.4.3 du *Règlement de zonage n° 480-85*, pour la zone RB/AA-1.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 juin 2024

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca